

AD du 20.07.06-73H.

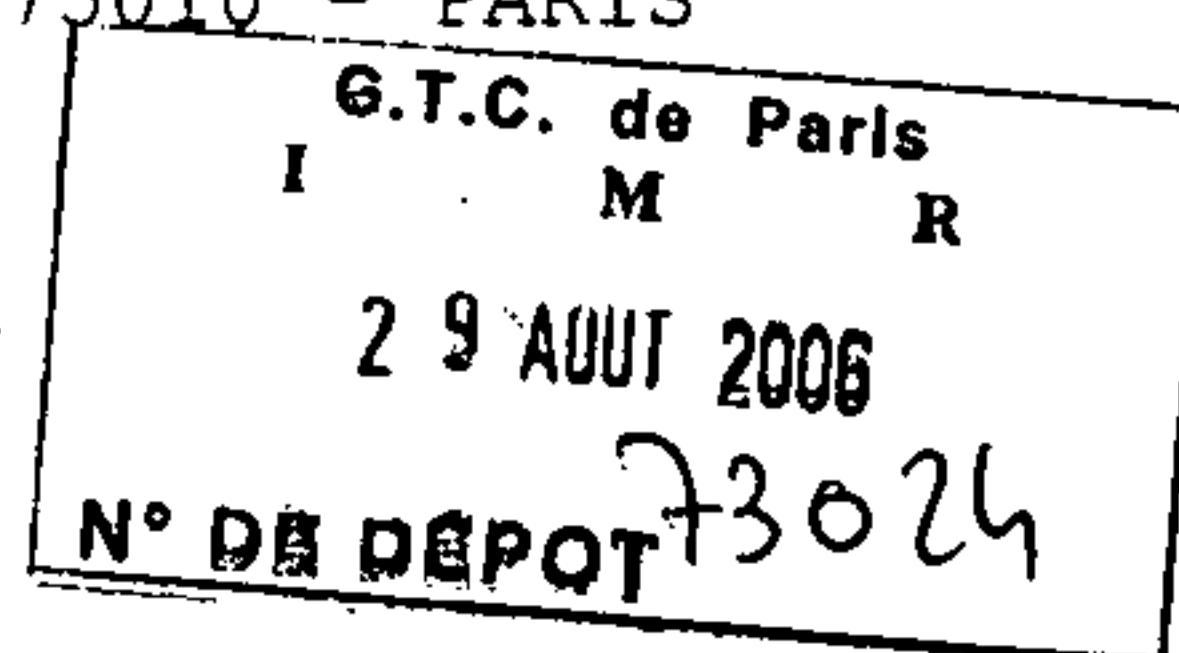
3 H MANAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622 euros

Siège social : 10, rue Pierre Toudic - 75010 - PARIS

N° 403 227 051 RCS PARIS

CESSIONS DE PARTS SOCIALES



ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société PHILOGERIS INVESTISSEMENTS & CONSEILS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 13.720 €

Dont le siège social est 4, quai des Etroits - 69005 - LYON

Immatriculée sous le numéro 393 605 993 au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON

Représentée aux présentes par Madame Stéphanie RANK REBOULLEAU en sa qualité de Gérant de la Société et disposant de tous les pouvoirs aux fins des présentes

ci-après dénommée « **LE CÉDANT** »
d'une part,

ou B 19907

Et

- Madame Chantal POUJOULAT

née le 17 juin 1955 à SOISY SOUS MONTMORENCY

demeurant 44, avenue Lenôtre à Sceaux (Hauts de Seine)

mariée sous le régime de la séparation de biens avec

Hervé HARDY

de nationalité française

ci-après dénommée « **LE CESSIONNAIRE** »
d'autre part,

Ont procédé de la manière suivante à une cession de parts sociales de la Société **3 H MANAGEMENT**.

ci-après dénommée "**LA SOCIETE**",

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Société **3 H MANAGEMENT** est une Société à Responsabilité Limitée au capital social de 7.622 € divisé en 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500, entièrement libérées et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 403 227 051.

Son siège social est fixé 10, rue Pierre Toudic - 75010 - PARIS.

La Société a pour activité toutes prestations d'étude, d'assistance à la gestion, de conseil en ingénierie technique, administrative et financière.

Enregistré à : S I E DESCEAUX NORD
Le 01/08/2006 Bordereau n°2006/429 Case n°3
Régistrement : 25 €
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
La Comptable

ASTARIE Jean
Inspecteur Départemental
Comptable des Impôts

Ext 1718

CH

SR

ORIGINE DE PROPRIETE

Le capital social est à ce jour réparti comme suit :

- Monsieur Hervé HARDY est titulaire de 485 parts numérotées de 1 à 485 inclus
- La Société PHILOGERIS INVESTISSEMENTS & CONSEILS est titulaire de 15 parts numérotées de 486 à 500.

Le CEDANT déclare que les parts faisant l'objet de la présente cession ont été acquises par lui auprès de Monsieur Hervé HARDY, demeurant à ce jour 44, avenue Lenôtre à Sceaux (Hauts de Seine), aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 1997, enregistré à la Recette de LYON 5° arrt., bordereau 129, n° 4.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1) Déclarations :

Le CEDANT déclare :

- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner ;
- qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes ;
- que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement et de tout droit quelconque.

2) Cessions de parts sociales :

La Société PHILOGERIS INVESTISSEMENTS & CONSEILS cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à Madame Chantal POUJOULAT, qui accepte, les QUINZE (15) parts sociales numérotées de 486 à 500 inclus de la Société 3 H MANAGEMENT lui appartenant, avec tous les droits et obligations y attachés.

Le CESSIONNAIRE sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, avec tous droits aux dividendes attachés auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

CH

SR

3) Prix de cession des parts sociales :

Le prix de cession des QUINZE (15) parts sociales de la Société 3 H MANAGEMENT qui sont cédées aux termes des présentes est fixé à DEUX CENT TRENTE (230) euros.

Laquelle somme est immédiatement versée par le CESSIONNAIRE au CEDANT qui le reconnaît et dont il donne bonne et valable quittance au CESSIONNAIRE.

4) Signification de la cession :

La présente cession de droits sociaux sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

5) Déclaration pour l'enregistrement :

En vue de la perception des droits d'enregistrement, le CEDANT déclare que la Société 3 H MANAGEMENT est soumise à l'Impôt sur les Sociétés et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

~~CH~~ :

~~Tous les frais de la cession de parts sociales sont à la charge du cessionnaire qui s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires.~~

7) Frais :

Les frais et droits d'enregistrement du présent acte de cessions et tous les frais qui en sont la conséquence seront supportés par le CESSIONNAIRE qui s'y oblige dans la mesure où ces frais et droits se rattacheront aux cessions de droits sociaux consenties.

Fait à PARIS, le 20 juillet 2006
en SIX originaux

PHILOGERIS INVESTISSEMENTS & CONSEILS

Chantal POUJOULAT